



**MINISTÈRES  
SOCIAUX**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
Direction des finances,  
des achats et des services**

---

# CONSTRUCTION DU NOUVEAU GRAND SITE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

---

## **Programme des besoins**

Annexe 3 au LIVRE 1

Note de préconisations ABF / DRIEA

MS-DIAL-DCCR-15-Annexe 3 PROG 01



**PRÉFET  
DES HAUTS-  
DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France  
Unité départementale des Hauts-de-Seine**

**NOTE DE PRÉCONISATIONS ARCHITECTURALES & URBAINES  
Projet d'implantation des Ministères sociaux sur l'ancien site de l'INSEE à Malakoff**

Les Ministères sociaux ont entrepris de rencontrer l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) le plus en amont possible de la conception du projet afin d'identifier les enjeux patrimoniaux majeurs tels que le grand paysage ou la co-visibilité. Il est rappelé à cet égard que le permis de construire qui sera déposé par le groupement lauréat pour la réalisation d'implantation du nouveau siège des Ministères sociaux sur l'ancien site de l'Insee à Malakoff sera soumis à l'accord de l'ABF.

Le projet se situe dans le périmètre délimité des abords de l'ancienne Ecole supérieure d'électricité, actuelle Faculté de droit de l'Université René-Descartes - Paris V, construite en 1925-27, monument historique inscrit en 2004.

Cette note de préconisations a pour but de partager l'analyse, les recommandations et les attentes pour la conception du projet des Ministères sociaux.

**1. Le rapport du futur bâtiment avec la faculté, le périphérique et le quartier résidentiel pavillonnaire :**

La hauteur et le volume du futur bâtiment auront un impact majeur dans le paysage proche et lointain.

A cet égard, l'insertion urbaine se doit d'être un critère essentiel dans la conception du projet et son évaluation puisque, *in fine*, le bâtiment sera une vitrine de l'entrée de la ville de Malakoff, visible depuis le périphérique, mais aussi un élément du quotidien des habitants du quartier pavillonnaire riverains du site.

Le sujet concerne moins la co-visibilité avec la faculté de droit que la qualité urbaine et architecturale en substitution de l'existant, qui devra être réfléchi et appréhendé en fonction notamment, tant des rives du périphérique que du tissu urbain existant.

L'enjeu consiste donc à proposer un jeu de volumes, de ruptures et de percées visuelles qui, tout en satisfaisant les termes du programme, ménageront :

- d'une part des articulations douces avec les différentes typologies urbaines environnantes ;
- d'autre part des vues transversales ou biaisées, mettant en relation Malakoff et Paris, au niveau du grand paysage ;
- et des porosités visuelles depuis les espaces publics périphériques à hauteur de piéton, notamment depuis / vers le jardin Anne Marly et depuis et le mail planté de la rue Legrand.

Toutefois, la forme de la parcelle ajoute une difficulté supplémentaire que les concepteurs devront aussi s'approprier.

**2. La mitoyenneté avec le projet Ville :**

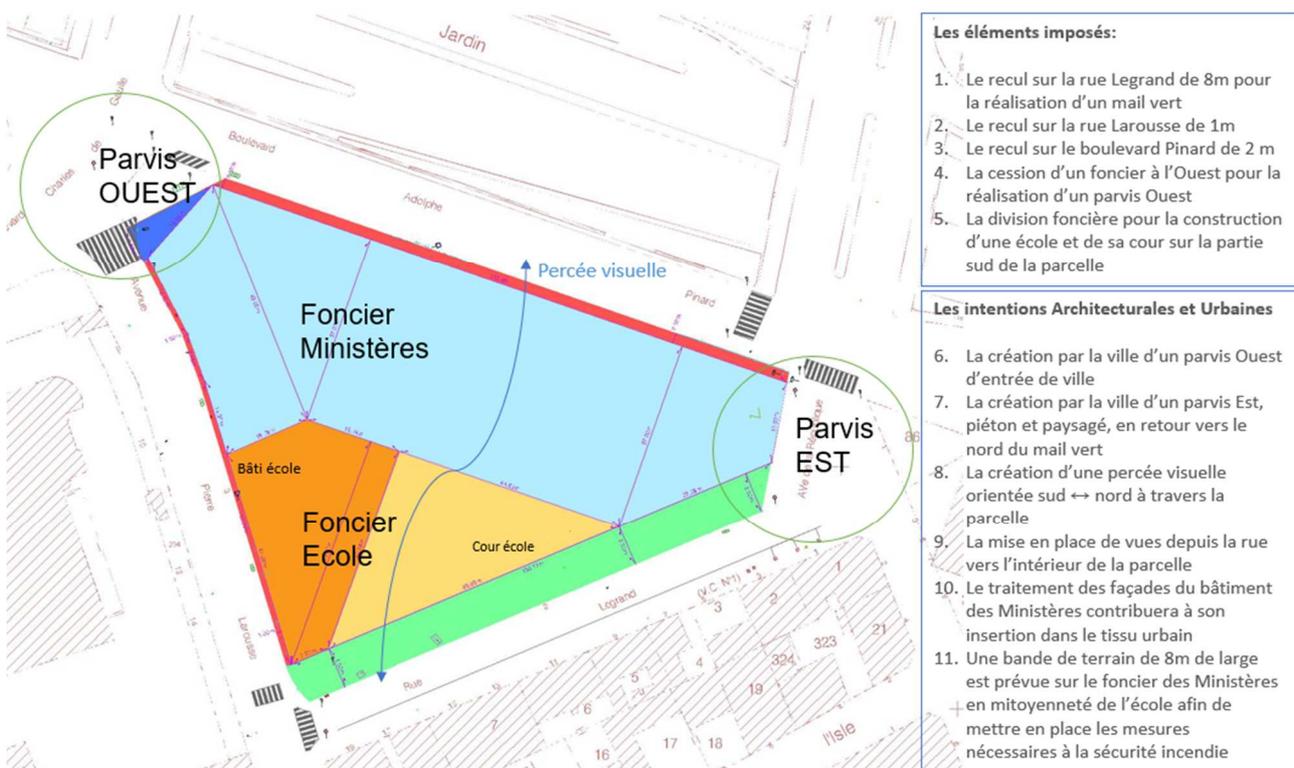
La ville de Malakoff a émis le souhait de construire un équipement public sur une partie du terrain État et de profiter du réaménagement de l'îlot pour requalifier les espaces publics au cœur du projet. La ville a ainsi l'intention de structurer les espaces publics du futur quartier autour d'un grand mail planté, le long de la rue Legrand, d'une largeur de 8 mètres. Cette promenade publique aura plusieurs fonctions (création d'un cheminement doux entre la rue Maurice Nogues située à Paris et l'avenue Pierre Larousse à Malakoff avec,

à terme, l'éventualité d'un prolongement du côté du campus de l'Université Paris Descartes permettant d'assurer la liaison avec la coulée verte du sud parisien et la station de métro Malakoff – Plateau de Vanves, mise à distance des futurs grands bâtiments des petits immeubles existants de la rue Legrand.)

La ville souhaite également créer, à l'ouest du terrain, un parvis qui marquera la porte d'entrée dans la ville de Malakoff pour redonner ampleur et aménité au carrefour actuel entre le boulevard Pinard et la rue Larousse. Le carrefour Est (Place de la République) sera végétalisé, de manière à assurer la continuité de la « coulée verte » avec Paris. La ville souhaite également réaménager le boulevard Pinard pour donner plus de place à des aménagements cyclables à double sens et à un élargissement du trottoir. Le trottoir de l'avenue Larousse situé le long de la parcelle de l'État, doit également être aménagé en lien avec la composition de l'îlot, tantôt bâti, tantôt ouvert sur des jardins privés pour le ministère.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces principes d'aménagement, l'État a accepté de céder à la collectivité une partie de son foncier selon le projet de découpage illustré sur le schéma ci-après.

La mitoyenneté avec le projet communal sera envisagée selon le scénario acté entre l'État et la ville. Il consiste à positionner l'emprise de l'école sur le sud de la parcelle actuelle, le long des rues Larousse et Legrand et le bâtiment des ministères sociaux le long du boulevard Adolphe Pinard :



Une percée visuelle sera recherchée pour permettre une mise en relation entre la rue Legrand et le jardin Anna Marly, dans le respect des contraintes fonctionnelles du programme (surfaces nécessaires, nombre de postes de travail, éléments fonctionnels des plateaux de travail - dimensionnement notamment - et du socle - interactions entre les différentes fonctions présentes...).

### 3. L'insertion paysagère du jardin des ministères :

La Ville de Malakoff a montré son attachement à créer des espaces verts sur ce secteur contraint. La cession d'une partie du foncier pour créer une esplanade plantée permettant d'assurer la continuité de la coulée verte supra communale va dans ce sens et permet en outre un accès sécurisé à la parcelle contiguë. Le jardin des Ministères sera perçu depuis l'espace public et participera à l'instauration d'une trame verte à l'échelle de l'îlot

et sera un élément qualitatif vis-à-vis des bâtiments voisins.

#### **4. Relation aux espaces non bâtis :**

Une attention particulière sera apportée au rapport du bâtiment à la rue et à l'espace public en préservant la dimension sécuritaire des ministères évoquée dans l'étude de sécurité publique jointe au DCCR. La répartition des espaces et la gestion des flux piétons et visiteurs en rez-de-chaussée devront être vecteurs d'une animation du socle et des espaces publics ou extérieurs attenants.

Le principe de division impose un traitement qualitatif de toutes les façades en tenant compte toutefois du caractère public ou privé des espaces sur lesquels elles s'ouvrent.

L'ensemble des éléments techniques (accès parking, locaux techniques, poubelles...) devra faire l'objet d'une attention et d'un positionnement particuliers, ne portant pas atteinte à la qualité architecturale et urbaine. La qualité de traitement des dispositifs de clôture (internes/externes) sera également recherchée.

#### **5. Qualité architecturale :**

La qualité architecturale des propositions sera un élément important d'évaluation des projets.

Elle peut se décliner ainsi :

- ⑩ la pertinence du parti pris architectural quant aux enjeux énoncés ci-dessus ;
- ⑩ la qualité des matériaux proposés et leur mise en œuvre ;
- ⑩ la qualité de la formalisation architecturale des enjeux environnementaux (traitement des façades en fonction : des orientations, intégration des édicules techniques, des dispositifs d'énergie renouvelables...) et paysagère évoquée ci-dessus.